

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 février 2018, s'est réuni en séance publique le JEUDI 15 FEVRIER 2018 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme COLLET, M. PONSARD, Adjointes,

M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,

M. CONTANT, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoirs: *de Mme BOUZIANE à M. MOSSER ; de Mme BOURGEOIS à M. TASSIN ; de Mme LIENKE à Mme DESPLANCHES ; de M. PANIER à Mme TORTRAT.*

Secrétaire de séance : *Mme TORTRAT.*

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Tortrat secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès verbal de la séance du 30 novembre 2017 :

Approuvé par 9 voix pour et 3 voix contre (Mme Tortrat, M. Panier, Mme Lecoq) et 3 abstentions (Mme Desplanches, Mme Lienke, Mme Féron).

Mme Tortrat demande que les votes qui sont motivés soient retranscrits. Au chapitre des demandes de subventions elle estime que 3 jours francs sont équivalents à 5 jours calendaires, et elle cite l'article L 2121-13 pour l'obtention des documents. Enfin elle signale que le vote a porté sur des subventions notifiées, alors que la subvention de 111 000 € du COR 2017 n'a été votée qu'en séance du conseil départemental du 21/12/2017. M. le Maire rappelle que le vote du conseil municipal sur ce point ne portait pas sur des subventions notifiées mais sur des demandes de subventions pour 2018, et que la demande de la subvention COR 2017 avait été autorisée par délibérations municipales des 15/12/2016 et 2/03/2017 et qu'il n'y a pas à délibérer pour approuver la notification d'une subvention préalablement demandée.

I.- DELIBERATIONS :

1.- NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA FONCTION TERRITORIALE :

M. le Maire expose l'historique de la nouvelle réglementation indemnitaire, ses principales caractéristiques et ses objectifs.

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires de l'Etat, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce régime indemnitaire doit être étendu aux personnels de la fonction territoriale comme précisé par la circulaire interministérielle du 3 avril 2017.

Le texte présenté au vote du Conseil municipal a été soumis au Comité technique paritaire du Centre de gestion qui a émis le 12 décembre 2017 un avis favorable sous réserve de quelques rectifications qui ont été apportées.

Il s'agit d'un progrès qui permet de clarifier et simplifier les règles précédentes, d'harmoniser les indemnités concernant des agents se trouvant dans un même groupe de fonctions. Enfin, le complément indemnitaire annuel (CIA) permet à l'autorité territoriale de moduler chaque année, dans des limites précises, le montant versé, en tenant compte des fonctions, de la manière de servir et de remplir les objectifs, selon des règles d'évaluation fixées par les textes réglementaires.

Il est à noter que cette nouvelle réglementation entraînera une amélioration pour certains agents et une dépense supplémentaire en charges de personnels. Le nouveau régime ne doit entraîner aucune baisse de revenu pour les agents.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de délibération fixant le nouveau régime indemnitaire du personnel à compter du 1er mars 2018.

2.- ACQUISITION DE TERRAINS SAFER :

M. le Maire expose que la SAFER a revendu les parcelles concernées à un agriculteur, et que par conséquent ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.- CAMG : RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES :

M. le Maire précise que cette commission, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, a examiné la situation des communes de Ferrières et de Pontcarré, nouveaux membres de la CAMG, et a fixé le montant de leur attribution de compensation. Il est précisé que cela n'a aucune conséquence, ni directe ni indirecte, sur la situation de notre commune.

Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 24 novembre 2017 par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Tortrat, M. Panier, Mme Lecoq).

Mme Tortrat motive son abstention par le fait qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT alors que le Maire n'était pas présent à cette réunion de la CLECT.

4.- SDESM : NOUVEAU MARCHÉ DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

M. Degrémont expose le projet de nouveau marché de maintenance de l'éclairage public qui devrait entrer en vigueur en septembre 2018 pour 4 ans. Le marché concerne 352 communes réparties en 6 lots, et porte sur 58000 points lumineux (dont 195 à Gouvernes). Les demandes d'adhésion doivent être remises au SDESM avant le 15 mars 2018. Il est proposé de choisir entre deux formules :

- *Formule A* : un contrat d'entretien simple à bons de commande comprenant les dépannages, recherches de pannes, remplacements des sources, visites de jour et de nuit. La commune conserve sa responsabilité de chargée d'exploitation (norme NFC 18-510) et régleme les accès et autorisations au réseau sous et hors tension.

- *Formule B* : un contrat d'exploitation et de performance énergétique comprenant la maintenance, l'entretien, la gestion des sinistres et du vandalisme, la géolocalisation des réseaux, la reconstruction du patrimoine et les réponses aux DT/DICT. L'entreprise titulaire du marché sera alors chargée de l'exploitation selon la norme NFC 18-510 et régleme les accès au réseau sous et hors tension.

Le coût moyen par point lumineux est estimé à 22 € ttc pour la formule A et à 57 € pour la formule B réduite à 27 € après participation du SDESM.

Notre commune n'ayant pas les moyens techniques d'exécuter la norme NFC 18-510 et d'en assumer la responsabilité, il apparaît intéressant d'opter pour la formule B qui par ailleurs assure les sinistres accidentels et le vandalisme.

En réponse à une pertinente question de Mme Tortrat sur le coût annuel moyen du vandalisme et des accidents, il est précisé que ce coût était de 5299 € en 2017, alors que le coût de la formule B serait de 5265 €. En outre la commune serait déchargée de la responsabilité d'exploitant autorisant l'accès au réseau.

Il est proposé au Conseil municipal d'opter pour la formule B.

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération proposée et choisit la formule B.

II.- INFORMATIONS DIVERSES :

1.- Etat actuel d'avancement du projet de PLU :

M. Ponsard expose l'état actuel du projet :

le Commissaire-enquêteur a remis en janvier son rapport et ses conclusions. Son avis est favorable avec deux réserves et deux recommandations :

- Réserves :

-Abandon de l'OAP 3 et son remplacement par une définition ad hoc des caractéristiques de constructibilité dans la zone concernée,

-Définition précise des quotas de construction de l'OAP 2 au regard de ses contraintes spécifiques, patrimoniales et environnementales, en concertation avec les habitants concernés.

- Recommandations :

-OAP 1 : mentionner le besoin d'une étude des contraintes viaires avant mise en œuvre,

-Ajouter aux articles 8 une règle de recul entre deux constructions sur une même parcelle dans la bande constructible.

La Municipalité a l'intention de se conformer strictement à ces réserves et ces recommandations. Une commission municipale d'urbanisme, élargie à tous les conseillers municipaux, s'est réunie le 24 janvier 2018 et

s'est accordée sur une modification du projet dans ce sens. La réunion de concertation sur l'OAP 2 a eu lieu le 10 février et a conclu à la création d'un secteur paysager sur le périmètre de l'OAP 2. Ces modifications seront effectuées avec l'assistance de notre prestataire CDHU, et consultation de la préfecture pour y intégrer également les observations des personnes publiques associées, puis le projet ainsi modifié sera soumis à l'approbation du Conseil municipal avant l'été 2018.

2.- Rythmes scolaires pour 2018-2019 :

M. Degrémont expose que le Conseil d'Ecole réuni le 12 février 2018 a décidé, par 9 voix pour et 1 abstention, de proposer à l'Inspectrice d'Académie de décider de revenir à la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Il en résulte que les NAP disparaissent en tant que tels.

Le document nécessaire a été envoyé à l'Inspection de l'Education nationale dans le délai requis.

La concertation se poursuit avec nos partenaires de St Thibault et du SIVOM de Conches-Guermantes en ce qui concerne l'accueil des enfants pour le mercredi et les périodes des petites vacances scolaires. Ces partenaires ont également choisi de revenir à la semaine de 4 jours.

3.- Projet d'extension de l'école :

M. le Maire informe que l'appel d'offres des travaux qui s'est clôturé le 12 janvier a donné lieu à un rapport d'analyse des offres par l'architecte et l'assistant à maître d'ouvrage. Il est conclu que le coût global proposé est plus élevé que prévu, essentiellement pour le lot du gros œuvre et ses fondations.

L'architecte va revoir l'ensemble avec les entreprises concernées.

L'appel d'offres n'est pas infructueux, il est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à l'obligation de redéfinition des besoins pour des raisons financières.

Une prochaine réunion est prévue avec l'architecte, concernant la redéfinition du besoin, qui va entraîner un nouvel appel d'offres et vraisemblablement un report à septembre-octobre 2018 pour le début des travaux.

Les subventions demandées au titre de 2018 (notamment DSIL) sont normalement en cours d'instruction.

4.- Lavoir (Av des Deux-Châteaux) :

Grâce aux élèves du CM1 qui ont remporté en juin 2017 le Grand prix de la Fondation du Patrimoine, et avec l'appui des dons des particuliers et de l'Association du Patrimoine de Gouvernes comme exposé dans la dernière édition du Gouverniaud (janvier 2018) il a été passé commande des travaux auprès de la Sté Cylobat. Ces travaux débiteront le 9 avril. Il est prévu une visite commentée du chantier pour les élèves les 3-4 mai 2018.

Les montants restant disponibles seront versés sur la sauvegarde et la restauration de la petite salle des catéchismes qui fera par ailleurs l'objet d'un appel aux dons et au mécénat, et de demandes de subventions. Les travaux commenceront par la toiture puisque nous disposons à présent du rapport technique de Mme Guénégo, Architecte du patrimoine.

5.- Autres informations :

5.1- M. Mosser expose les différents projets culturels :

En accord avec le directeur de l'Ecole de musique de Chanteloup (CAMG), les concerts instrumentaux suivants sont prévus à l'église de Gouvernes :

7 avril à 19 h ; 9 juin à 20 h ; 16 juin à 20 h.

En outre un concert vocal :

Les « Dix sonnantes » le 19 mai à 17h30.

Avant les concerts, M. Mosser organisera une visite de la petite salle des catéchismes.

5.2- M. le Maire signale que la CAMG a pris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018 conformément aux lois en vigueur, et qu'à ce titre elle gère notamment le rôle de Gondoire. Celui-ci reste cependant la propriété des riverains qui ont des obligations d'entretien.

Séance levée à 21 h 55.

Fait en Mairie le 24 février 2018,
Le Maire
Jean Tassin